

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 698

présenté par

M. Balligand, M. Cahuzac, M. Launay, M. Emmanuelli, M. Muet, M. Vergnier,
M. Idiart, M. Sapin, M. Jean-Louis Dumont, M. Carcenac, M. Baert, M. Claeys,
M. Cacheux, M. Bourguignon, M. Bapt, M. Habib, M. Nayrou, M. Rodet,
M. Gorce, M. Lemasle, M. Terrasse, M. Martin (Gers), M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 40

Après le mot :

« fonction »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 de cet article :

« de la proportion, pour chaque catégorie d'établissement ou établissement, des montants collectés, au 1^{er} janvier 2009, au titre du livret A d'une part et du livret de développement durable d'autre part. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux garantir l'égalité de traitement des établissements bancaires pendant la période de transition.

Il propose en effet que pendant cette période, la centralisation soit fonction effective des montants gérés au titre respectivement du Livret A et du Livret de Développement Durable au 1^{er} janvier 2009.